

# Formulaire de demande d'aide financière

Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation

Québec



## Programme Territoires : Appui pour la conversion à l'agriculture biologique

BIO – 002

(2021-05-06)

Volet 1 : Soutien à la conversion d'unité de production végétale, acéricole et apicole (certification)

### 1. RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

#### Renseignements sur l'entreprise, le regroupement ou l'organisme

Nom		Numéro d'identification ministériel (NIM)	
Adresse			
Ville		Province	Code postal
Nom et adresse complète du président du conseil d'administration (s'il y a lieu)			

#### Renseignements sur le représentant

Appellation <input type="checkbox"/> M <sup>me</sup> <input type="checkbox"/> M.		Prénom	Nom	
Fonction <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Mandataire				
Adresse de correspondance (si elle diffère de l'adresse indiquée précédemment)				
Ville		Province	Code postal	
Téléphone au domicile		Téléphone cellulaire	Télécopieur	
Courriel				

## 2. DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION

\* Le dépôt de la demande doit être fait dans les six (6) mois suivant l'obtention de la certification.

Type de production admissible	CERTIFICATION				
	Unité d'évaluation (matricule)	N° lot (cadastre)	Nombre d'unités de production admissible	Montant par unité	Montant de l'aide financière (\$)
Horticulture maraîchère et fruitière <sup>1</sup> <i>Les fines herbes, les plantes médicinales, les champignons, les légumes de transformation et le houblon sont assujettis à cette catégorie.</i>			hectare	2 500 \$/hectare	
Cultures en serre			mètre <sup>2</sup>	0,50 \$/mètre <sup>2</sup>	
Céréales, oléagineux et légumineuses <i>Les engrais verts sont assujettis à cette catégorie.</i>			hectare	100 \$/hectare	
Pâturages et fourrages			hectare	25 \$/hectare	
Acériculture			entaille	0,05 \$/entaille	
Apiculture		s. o.	ruche	25 \$/ruche	
<b>Total</b>					

**Pour les entreprises en démarrage** (entreprise ayant commencé ses activités agricoles depuis moins d'un an) \*

\* Le dépôt d'un plan d'affaires doit obligatoirement être joint à la présente demande s'il n'a pas été fourni lors de la précertification.

Services-conseils-techniques reçus	
Nom de la conseillère ou du conseiller ou de l'organisme :	
Nombre d'heures :	

Description des services reçus

Obtention d'un diplôme reconnu	
Attestation d'études de premier cycle du Microprogramme en agriculture biologique de l'Université Laval	<input type="checkbox"/>
Diplôme d'études collégiales en production légumière et fruitière biologique du Cégep de Victoriaville	<input type="checkbox"/>

**Pour les entreprises en conversion**

Services-conseils techniques reçus	
Nom de la conseillère ou du conseiller ou de l'organisme :	
Nombre d'heures :	

Description des services reçus :

<sup>1</sup> À l'exception des récoltes sauvages

## Pour les entreprises déjà en production biologique

**Démonstration que les superficies, les ruches ou les entailles faisant l'objet de la présente demande d'aide financière sont liées à une augmentation des unités totales de production de l'entreprise**

### Unités de production de la demande d'aide financière

Les unités de production sont une propriété de l'entreprise

Les unités de production sont en location

Les unités de production en location ne font pas déjà l'objet d'une certification détenue par le locateur :

Nom du locateur :

Durée du bail :

Échéance du bail :

### 3. DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (conditions à remplir)

- Une preuve de certification biologique pour les unités de production pour lesquelles l'aide financière est demandée
- Un document délivré par un organisme de certification indiquant clairement les superficies par type de production, le nombre d'entailles ou de ruches pour lesquelles l'aide financière est demandée ainsi que leur statut
- Un bail de location lorsque les unités de production sont en location (durée minimale de 5 ans)
- Un plan de ferme indiquant clairement les parcelles associées à la demande d'aide financière

## Pour les entreprises en démarrage

Un plan d'affaires;

ET

Le rapport d'intervention technique attestant que l'exploitant fait l'objet d'un accompagnement par des services-conseils techniques

OU

Une preuve que l'exploitant est titulaire d'un diplôme de formation reconnue en matière d'agriculture biologique :

- Baccalauréat en agronomie accompagné d'une attestation d'études de premier cycle du Microprogramme en agriculture biologique de l'Université Laval
- Diplôme d'études collégiales en production légumière et fruitière biologique du Cégep de Victoriaville

## Pour les entreprises en conversion

Le rapport d'intervention technique attestant que l'exploitant fait l'objet d'un accompagnement par des services-conseils techniques.

**\*Les demandes d'aide financière et la totalité des documents exigés doivent être déposées avant le 31 janvier 2023.**

## 4. DÉCLARATION ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Les renseignements personnels et confidentiels que vous fournissez au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et les renseignements que celui-ci consignera à votre dossier sont protégés et ne peuvent être communiqués qu'en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents dans les organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Seuls le personnel du MAPAQ et les organismes dûment autorisés y auront accès, selon les dispositions prévues à la Loi. Les renseignements demandés serviront à l'administration de votre dossier ainsi qu'à la saine gestion et à la reddition de comptes du Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique. Ils ont ainsi un caractère obligatoire et le refus de les fournir pourrait entraîner l'irrecevabilité de votre demande. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger, selon les dispositions prévues à la Loi.

- J'atteste que les renseignements inscrits dans le formulaire et dans tous les documents fournis au MAPAQ sont vrais, complets et exacts.
- J'atteste que le Projet que je présente est conforme aux diverses réglementations en vigueur.
- Je comprends que la présente demande ne garantit pas l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de mon Projet et que cette aide est conditionnelle à l'acceptation de ma demande par le MAPAQ, sous réserve des disponibilités budgétaires.
- Je consens à ce que les renseignements demandés et recueillis dans le contexte de la présente demande d'aide financière soient vérifiés, utilisés, regroupés ou divulgués à des fins d'analyse ou de gestion et au regard du Programme, dans la mesure où la confidentialité des renseignements personnels est protégée conformément aux lois en vigueur.
- Je consens à donner un accès à mon entreprise, de même qu'à l'ensemble des renseignements qui s'y rapportent, aux représentants ou aux mandataires du MAPAQ en vue de vérifier l'admissibilité, la réalisation et la conformité des travaux et le respect des exigences relatives à la présente demande d'aide financière.
- J'atteste que je respecte la réglementation qui encadre l'appellation biologique au Québec.
- J'atteste que la certification biologique n'a pas été abandonnée ou annulée par un organisme de certification au cours des cinq dernières années.
- Je joins à ma demande une preuve de précertification.
- Je joins à ma demande un document délivré par un organisme de certification indiquant clairement les superficies ou le nombre d'entailles ou de ruches pour lesquelles l'aide financière est demandée.
- Je m'engage à déclarer par écrit au Ministre toute aide financière publique reçue relativement aux activités financées dans le contexte du présent Programme.
- Je m'engage à conserver l'ensemble des documents liés aux activités et aux coûts du Projet pendant une période de six ans après l'achèvement de celui-ci. Ces dossiers doivent être mis à la disposition des représentants du MAPAQ aux fins de vérification.
- J'atteste qu'il n'existe, à ma connaissance, aucune réclamation, poursuite, plainte civile ou pénale de quelque nature et pour quelque montant que ce soit qui pourrait m'empêcher d'exécuter mes obligations envers le Ministre dans l'éventualité où ce dernier accepte mon Projet.
- J'atteste que je ne suis pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- J'atteste que je suis autorisé à signer cette demande d'aide financière et que je peux en faire la preuve sur demande.
- Je reconnais que je dispose d'un délai de six (6) mois après l'obtention de la précertification des unités de production associées à la présente pour déposer ma demande d'aide financière au MAPAQ.
- Je reconnais devoir obtenir l'accord du Ministre au moins 15 jours ouvrables avant la tenue de tout événement public ou la diffusion d'un communiqué de presse lié au Projet.
- Je m'engage à poursuivre mes activités jusqu'à la certification complète des produits liés à ma demande.

## 5. MODIFICATION, RÉDUCTION, REFUS OU RÉSILIATION DE L'AIDE FINANCIÈRE

### Droit de modification

Le Ministre se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, le contenu du Programme et l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée, et ce, sans préavis.

### Droit de réduction ou de résiliation

Le Ministre se réserve le droit de réduire l'aide financière consentie ou de la résilier si le demandeur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du Programme et des ententes en découlant.

Pour ce faire, le Ministre adresse un avis écrit au demandeur énonçant le défaut et la sanction de réduction ou de résiliation envisagée. Le demandeur doit alors remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit dans cet avis, à défaut de quoi l'aide financière est automatiquement réduite ou résiliée de plein droit à l'expiration de ce délai. Dans le cas d'une résiliation, le Ministre se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant d'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.

De plus, le Ministre se réserve le droit de résilier l'aide financière consentie pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- Le demandeur cesse ses activités de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ces biens;
- Le demandeur lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- Le demandeur n'utilise pas l'aide financière attribuée, en tout ou en partie, aux fins convenues avec le Ministre.

La résiliation prend alors effet de plein droit à compter de la date de réception de l'avis écrit mentionnant l'un des motifs précités. Dans les cas du deuxième et du troisième motif, le Ministre se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant d'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.

Aucune aide financière n'est accordée dans le cas où la somme de toutes les sources de contribution financière gouvernementales, qu'elles soient provinciales, fédérales ou municipales, octroyées à des fins identiques à celles qui sont visées par le Programme égale ou dépasse la valeur de l'aide maximale permise en vertu du Programme. Si une telle aide financière lui est versée après celle qui lui accordée en vertu du présent Programme, le demandeur est tenu de le déclarer au Ministre et de lui rembourser une somme équivalente jusqu'à concurrence du montant de l'aide obtenue en vertu du présent Programme.

### Droit de refus, de modification, de réduction ou de résiliation pour des motifs d'intérêt public

Le Ministre se réserve le droit de refuser, de modifier, de réduire ou de résilier l'aide financière pour des motifs d'intérêt public.

Pour ce faire, le Ministre adresse un avis écrit au demandeur énonçant le motif de refus, de modification, de réduction ou de résiliation basé sur l'intérêt public.

Le demandeur aura alors l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier. Le Ministre prend en considération ces observations ou documents pour une prise de décision sans appel. Les observations du demandeur et, s'il y a lieu, les documents doivent être fournis à l'intérieur du délai prescrit dans l'avis, à défaut de quoi l'aide financière est automatiquement refusée, modifiée, réduite ou résiliée de plein droit à l'expiration de ce délai.

## 6. SIGNATURE DU DEMANDEUR

Prénom et nom en lettres moulées

Signature

Date

Veuillez transmettre ce formulaire au bureau du MAPAQ de votre région.

Vous trouverez les coordonnées précises à l'adresse : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/Pages/Carte.aspx>